



Extrait du Pierre LASSALLE, Psychothérapie, Hypnose, PNL, Biosynergie et Relaxation Brest

<http://pierrelassalle-psy-hypnose-brest.fr/Charte-des-blogs>

# Charte des blogs

- Blogs -

Date de mise en ligne : lundi 26 mai 2008

---

**Pierre LASSALLE, Psychothérapie, Hypnose, PNL, Biosynergie et Relaxation**

**Brest**

---

## GENERALITES

- Article 1 : Le Forum est un espace permettant des échanges entre personnes reçues en séances individuelles, membres d'un groupe hebdomadaire ou d'un stage, créatifs, membres des forum en ligne. Il est cependant ouvert à tous. Il doit être considéré comme partie intégrante de l'établissement dont le règlement intérieur s'applique également ici. La courtoisie, le respect mutuel et l'usage d'un vocabulaire correct sont de règle.
- Article 2 : Le forum est administré, modéré et animé par Pierre LASSALLE, qui, s'il n'est pas responsable des propos tenus dans le cadre des rubriques qu'ils gèrent, veille au bon respect de cette charte.

## L'ACCES

- Article 3 : L'accès aux différents forums n'est pas le même pour les invités ou les membres enregistrés.

\* La qualité de membre donne accès à tous les forums publics et permet, éventuellement, d'adhérer à des groupes et de participer à des forums privés.

## L'INSCRIPTION

- Article 4 : L'enregistrement est ouvert à toute personne désireuse de participer au forum de Pierre LASSALLE.

\* Une adresse électronique valide pour pouvoir activer l'ouverture du compte, est demandée lors de la procédure d'inscription. Sauf si l'utilisateur fait le choix de la montrer (modification non recommandée à faire dans le Profil), cette adresse est invisible pour les autres membres sur le Forum. \* Au delà de 48 heures, les inscriptions non activées pourront être supprimées.

\* Chaque membre enregistré dispose alors d'un Profil dont les champs renseignés, lors de l'inscription ou après, seront visibles publiquement.

\* Toute référence vers un site Web personnel n'est admise (sous réserve de légalité) que dans le champ site Web. Toutefois, une référence à un site commercial, à visée publicitaire, ou polémique est interdite. L'administrateur peut retirer une référence vers un tel site sans préavis, si celui-ci est estimé comme étant en contradiction avec cette charte. Il en est de même des sites personnels et blogs.

## REGLES D'USAGE ET MODERATION

- Article 5 : Pour que ce forum soit un espace d'entraide convivial et d'échanges, les participants s'engagent à respecter certaines règles techniques et morales de fonctionnement telles que :

\* Poster des messages avec un titre significatif, dans le bon forum (un seul !) et n'ouvrir un nouveau sujet qu'après avoir vérifié par le lien Rechercher du Menu que la question n'a pas déjà été posée. Si les réponses sont incomplètes ou ne suffisent pas, ajouter un message au sujet en cours avec la fonction Répondre.

\* Ne pas demander de réponse par courrier électronique car le principe d'un forum est de répondre sur le forum, pour que tout le monde en profite et puisse éventuellement apporter sa contribution.

## Charte des blogs

---

\* Il est vivement recommandé aux personnes mineures de ne pas communiquer leur nom dans le corps du message (Un prénom suffit)

- Article 6 : Tout message incorrect sera modéré. L'administrateur et les modérateurs de ce forum ont le droit de supprimer, éditer, déplacer ou verrouiller n'importe quel sujet de discussion à tout moment, sans avertissement, ni délai.
- Article 7 : Les messages suivants donnent immédiatement lieu à un retrait :

\* La publication de contenu à caractère grossier, vulgaire, diffamatoire, haineux, menaçant, incitant à la violence ou destiné à provoquer des réactions hostiles

\* La publication d'adresse de site ou de contenu (graphique ou texte) de nature obscène, pornographique ou réservé aux adultes

\* L'emploi de JavaScript, de codage actif ou autre perturbant le fonctionnement

\* La publicité pour des biens, des services, des sites Web illégaux et des sites commerciaux sans rapport avec le sujet traité ou les questions posées ainsi que la citation répétée de marques et d'adresses de sites Internet qui est assimilable à de la publicité déguisée \* La publication de coordonnées ou de renseignements sur un autre individu

\* L'envoi de messages répétés, la remise en ligne de messages supprimés ou la réouverture de sujets, de fils de discussion, verrouillés par la modération

\* Les messages ne respectant pas ou destinés à détourner un article du règlement intérieur de l'établissement.

\* Les sujets qui remettent en cause la modération. Toute question sur la modération doit être discutée uniquement par message privé avec les modérateurs ou l'administrateur.

- Article 8 : Le non respect de cette charte et notamment les actes répétés contrevenant aux articles 5 et 7 entraîneront l'exclusion du membre responsable.

Toute violation des lois conduira au bannissement permanent du membre. Son fournisseur d'accès à Internet en sera alors informé.

### INFORMATIONS RECOLTEES

- Article 9 : L'adresse IP de chaque message est enregistrée afin d'aider à faire respecter les conditions de la charte.

Tout membre est d'accord sur le fait que toutes les informations qu'il fournira seront stockées dans une base de données. Cependant, ces informations ne seront divulguées à aucune tierce personne ou société sans l'accord du membre.

Le webmestre, l'administrateur, et les modérateurs ne peuvent pas être tenus pour responsables si une tentative de piratage informatique conduit à l'accès de ces données.

## Charte des blogs

---

Ce forum utilise les cookies pour stocker des informations sur l'ordinateur des utilisateurs. Ces cookies ne contiendront aucune des informations fournies par le membre ; ils servent uniquement à améliorer le confort d'utilisation.

L'adresse électronique est uniquement utilisée afin de confirmer les détails de l'enregistrement ainsi que l'envoi du mot de passe.

### ACCEPTATION DE LA CHARTE

- Article 10 : Les administrateurs se réservent le droit de modifier cette charte en fonction de l'évolution des techniques, des méthodes et des problèmes de gestion rencontrés. (Date de la dernière mise à jour : 03/09/2010)
- Article 11 : L'enregistrement au forum entraîne l'acceptation de la charte ci-dessus.